Objet : Reconduction de la convention de partenariat entre l'association française du conseil des communes et régions d'Europe et le centre national de la fonction publique territoriale

La convention de partenariat entre l'association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE) et le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), conclue pour une période de 3 ans le 12 décembre 2014 et renouvelée pour une période de 3 ans, arrive à son terme le 11 décembre 2020.

Conformément à l'article 8 « durée de la convention», le présent courrier acte la décision commune de l'AFCCRE et du CNFPT de renouveler leur collaboration, aux mêmes conditions, pour une nouvelle période de trois ans.

Fait à Paris, le 4 novembre 2020
en 2 exemplaires

François DELUGA
Président du CNFPT
Maire du Teich

Philippe LAURENT
Président de l'AFCCRE
Maire de Sceaux